

DES ENGAGEMENTS...

À CONCRÉTISER !

Le 26 juin 2026 s'est tenue la première réunion de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) depuis les élections.

Pour Info'Com-CGT, cette première réunion constituait une étape importante afin d'engager un travail constructif avec la Direction et d'obtenir des réponses concrètes aux nombreuses remontées des salarié-es.

Nous avons inscrit 14 points à l'ordre du jour : sécurité des locaux, circulation sur le site, ergonomie des postes de travail, risques psychosociaux, chantier en cours, accessibilité, prévention incendie, Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), expertise amiante...

Autant de sujets qui concernent directement votre santé, votre sécurité et vos conditions de travail.

Quelques avancées encourageantes...

Au cours de cette réunion, la Direction a pris plusieurs engagements :

- Organiser un exercice d'évacuation incendie avant la fin de l'année ;
- Reprogrammer les formations des salarié-es chargés de l'évacuation en cas d'incendie ;
- Installer une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite au lot 17 ;
- Améliorer certaines issues de secours ;
- Poursuivre les actions engagées sur l'ergonomie des postes de travail ;
- Reconnaître qu'un climat social dégradé mérite une attention particulière.

Ces premiers engagements vont dans le bon sens. Ils devront désormais se traduire concrètement sur le terrain.

Des réponses qui restent à préciser

Sur plusieurs sujets essentiels, les échanges ont permis d'ouvrir le dialogue, mais certaines réponses restent à compléter ou devront être apportées lors des prochaines réunions.

Info'Com-CGT a notamment demandé des mesures concrètes concernant :

- La sécurité du chantier, après plusieurs signalements d'intervenants ne portant pas les équipements de protection obligatoires ;
- La circulation des véhicules sur le site, qui reste dangereuse pour les piétons et les cyclistes ;
- L'amélioration des postes de travail afin de prévenir les douleurs au dos, au cou et les autres troubles musculo-squelettiques ;

- Les risques psychosociaux liés notamment au flex office, à la dispersion des équipes, aux réorganisations successives et aux inquiétudes sur l'avenir.

Pour Info'Com-CGT, la prévention ne peut pas se limiter à orienter les salarié-es vers la médecine du travail. L'employeur a l'obligation de prévenir les risques en agissant en amont sur l'organisation du travail et en améliorant durablement les conditions de travail.

Des sujets restent en attente

À l'issue de cette première réunion, plusieurs demandes d'Info'Com-CGT n'avaient pas encore reçu les réponses attendues, notamment :

- Le registre des dangers graves et imminents ;
- Plusieurs points de sécurité qui feront l'objet d'un suivi lors des prochaines réunions de la CSSCT.

Info'Com-CGT restera pleinement mobilisée

La CSSCT ne se réunit que quatre fois par an. Pour Info'Com-CGT, il est essentiel que les questions de santé et de sécurité puissent être traitées avec toute la réactivité nécessaire lorsqu'un problème est signalé.

Chaque fois que la situation l'exigera, nous demanderons l'inscription de ces sujets à l'ordre du jour du CSE afin que la Direction puisse apporter des réponses dans les meilleurs délais et mettre en œuvre les mesures nécessaires.

La santé et la sécurité des salarié-es ne sont pas une variable d'ajustement. Elles constituent une obligation pour l'employeur et un droit fondamental pour chacune et chacun.

Vous constatez un problème ?

Un risque sur votre poste de travail, une situation dangereuse, un problème d'ergonomie, un incident lié aux travaux ou une dégradation de vos conditions de travail ?

Parlez-en à vos élu-es Info'Com-CGT.

Vos remontées sont essentielles pour identifier les risques, faire respecter vos droits et obtenir des améliorations concrètes des conditions de travail.

